



## PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
des Hauts-de-France

Affaire suivie par :

U.D.A.P. Nord

Tél. (33) 03.28.36.78.70

Fax (33) 03.28.36.78.84

Courriel : [sdap.nord@culture.gouv.fr](mailto:sdap.nord@culture.gouv.fr)

DREAL HAUTS DE FRANCE  
Unité Départementale du Hainaut  
A l'attention de Pascal de SAINT VAAST  
Zone d'activité de l'Aérodrome  
BP 40137  
59303 VALENCIENNES Cedex

Lille, le 11 mai 2017

Objet : Demande d'autorisation unique du parc éolien de l'Epinette

### AVIS DE L'UDAP 59

Une demande d'autorisation unique en vue de construire un parc éolien sur les communes de Clary et Marez nous a été transmise.

Le parc de l'Epinette s'implante au Sud du département du Nord, à la limite de l'Aisne. La campagne y est caractérisée par une vaste plaine agricole ponctuée de quelques masses boisées et par la chaussée Brunehaut (D932), ancienne voie gallo-romaine. Le paysage s'est construit progressivement autour de ces voies gallo-romaines depuis l'antiquité. Elles convergent toutes vers Bavay, ancienne capitale Celte et Gallo-romaine. C'est au cours du moyen-âge que l'activité le long de ces routes a décliné au profit de communes situées le long de l'Escaut.

Le projet est composé de 7 machines de 150m, formant 2 lignes parallèles à la chaussée Brunehaut et situées entre le parc du Mont de Bagny (parc accordé à l'Est) et celui d'Elincourt (en cours d'instruction à l'Ouest).

La construction de l'éolien est un enjeu majeur lié au renouvellement énergétique. Néanmoins, il convient de conserver les constantes « millénaires de ce territoire ». Il est donc important de maintenir des respirations entre parcs et des vues « apaisées » sur les villages, les hameaux et la campagne environnante. D'une manière générale, au vu du développement éolien dans la région Hauts-de-France, il est regrettable que les éventuelles saturations et inter-visibilités des différents projets de parcs dans le paysage ne soient pas davantage prises en compte et évitées.

Or, ce parc est implanté à proximité de celui du Mont de Bagny, à moins de 3km, de l'autre côté de la voie romaine, créant une saturation visuelle de la campagne (cf photomontages 48, 50). Ce phénomène serait accentué si le projet de la Vallée d'Elincourt était accordé, le parc de l'Epinette faisant lien entre celui du Mont de Bagny et celui d'Elincourt (cf photomontages 48, 50, 75).

Ce manque de respiration entre les parcs va donc porter atteinte au paysage de ce secteur.

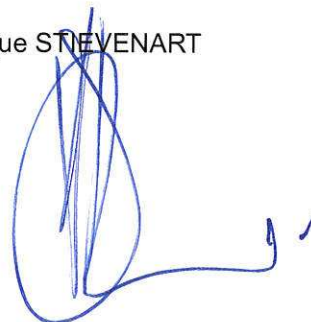
Par ailleurs, la commune de Marez se voit encerclée par deux parcs : le projet et celui du Mont de Bagny. Certaines éoliennes, très proches, viennent écraser le bâti existant (cf photomontage 75).

C'est pourquoi nous proposons la suppression de la ligne de 3 éoliennes, au Sud Est du parc, afin d'agrandir une distance de respiration plus importante entre le parc du Mont de Bagny et le projet.

En maintenant ainsi des percées visuelles plus larges entre les parcs, les vues de la chaussée Brunehaut vers la campagne et la mémoire historique millénaire de ce secteur sont préservées. Par ailleurs, l'impact des machines sur Marez est minimisé.

L'Architecte des Bâtiments de France

Véronique STEVENART

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small checkmark.